



Saisie de compte bancaire suite a non paiement d'une amende

Par **RAPOSO**, le **05/05/2008** à **18:57**

En date du 03/01/2008 j'ai été informé par courrier du non paiement d'une amende pour stationnement irrégulier en date du 05/07/2007 à NANTERRE.

J'ai payé cette amende par internet et je possède le justificatif du paiement de l'amende. La somme a été prélevé sur mon compte et je possède la photocopie du prélèvement.

A ma grande surprise j'ai reçu une première relance d'un G.P.E.(groupement des poursuites extérieures) qui m'enjoignais de payer cette amende sous peine de poursuite en cas de non paiement.

J'ai expédié un courrier, non recommandé il est vrai, en joignant toutes les pièces prouvant le paiement.

Je reçois ce jour une nouvelle injonction avec avis de saisie sur comptes bancaires.
DANS L'IMPOSSIBILITE DE JOINDRE CET ORGANISME PAR TELEPHONE CAR
TOUJOURS OCCUPE.

1 -Puis-je m'opposer à cette saisie et Comment ?

2- Qui informer de ce mauvais fonctionnement afin que cesse ce harcèlement. Je suppose que beaucoup de personnes peu ordonnées doivent se retrouver dans des situations kafkaïennes devant de tels comportements

Par **citoyenalpha**, le **06/05/2008** à **12:03**

Bonjour

il vous faut contacter le mandataire du groupement. Il doit être indiqué sur le courrier ou les courriers apparemment.

Envoyer (toujours par lettre recommandée avec accusé de réception) au centre des impôts compétent les éléments dont vous disposez prouvant le paiement de l'amende que l'on vous réclame. Il s'occupera d'arrêter les poursuites à votre encontre.

N'hésitez pas en plus à contacter par téléphone le centre des impôts.

Restant à votre disposition.